

COMMUNE DE VERLAINE

CONVOCACTION DU CONSEIL COMMUNAL



Madame, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à la séance du Conseil Communal qui se tiendra à la Maison communale le **lundi 8 avril 2024 à 20h00.**

ORDRE DU JOUR :

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2024.
2. Fabrique d'église Saint-Nazaire de Bodegnée: Compte 2023.
3. IMIO - Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2024.
4. Délégation de compétence au Collège communal en matière de personnel communal en application de l'article L1213-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation - Décision.
5. "Aménagements de sécurité"
Approbation des conditions et du mode de passation
6. Règlement complémentaire de circulation routière
7. Comité culturel et sportif de Verlainne: Budget 2024.
8. Comité culturel et sportif: Comptes 2023.

Huis clos

9. Ratification diverses en matière de personnel.
10. Ratification de désignations du personnel enseignant.
11. Nomination à titre définitif 13P d'une institutrice maternelle.
12. Nomination à titre définitif 2P maître de psychomotricité.
13. Nomination à titre définitif 2P Maître de philosophie et citoyenneté.

Verlainne, le 29 mars 2024.

Par le Collège,

La Directrice générale,
I. DOYEN

Le Bourgmestre,
H. JONET

Extrait du CDLD Art L1122-17

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.